

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 22 SEPTEMBRE 2020, À 17 H 30 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier, maire-suppléant
Poste no 5 : Jean - Pierre Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général
et secrétaire-trésorier : Louis Ochou

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. PROGRAMME RÉNO-RÉGION.**
- 4. RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
- 5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU LOCAL DES FERMIÈRES DE MURDOCHVILLE.**
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS.**
- 7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. RÉOLUTION 20-161 - PROGRAMME RÉNO-RÉGION.

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe allouée à la Murdochville dans le cadre du programme "Réno-Région" est de 12 000 \$.

CONSIDÉRANT QU' à la fin de l'octroi des subventions accordées ailleurs dans la M.R.C., la Ville de Murdochville pourrait se voir allouer une somme résiduelle à accorder à l'un ses demandeurs.

CONSIDÉRANT QUE cette subvention sert à aider financièrement un ou des propriétaires-occupants à revenus modestes à effectuer des travaux pour corriger des déficiences majeures sur leur résidence.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme "Rénovation régionale" trois (3) demandes répondant aux critères d'admissibilité furent déposées à la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT l'analyse faite de ces demandes.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, monsieur Jean-Pierre Chouinard, s'est retiré lors de la discussion relative à la prise de décision concernant ce dossier puisque l'un des demandeurs fait partie de sa famille.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD, S'ABSTENANT DE VOTER

QUE l'enveloppe de 12 000 \$ du programme Rénovation-Région soit accordée selon la liste de priorité suivante :

1. Madame Adrienne Chouinard.
2. Monsieur Denis Prévost
3. Madame Isabelle Lorange

4. RÉSOLUTION 20-162 - RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour le renouvellement des assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Murdochville est le 1^{er} octobre 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de renouvellement de Desjardins Assurances.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collectives a une durée de 12 mois débutant le 1^{er} octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collective représente un coût annuel de 47 797,00 \$.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la convention collective des employé(e)s de la

Ville, la prime est acquittée à 75 % (35 847,75) par la Ville et 25 % (11 949,25 \$) par les employé(e)s.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Desjardins Assurances telle que déposée par le courtier Robin Veilleux au coût annuel de 47 797,00 \$ et accepte de déboursier la somme de 35 847,75 \$ représentant 75 % de la prime.

5. RÉSOLUTION 20-163 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU LOCAL DU CERCLE DES FERMIÈRES DE MURDOCHVILLE.

CONSIDÉRANT la demande de madame Christine Fournier, présidente du Cercle des Fermières pour renouveler le bail de location du 736, 738 et 740, 4^e Rue, locaux appartenant à la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières désire aussi que l'électricité reliée à l'utilisation de ces locaux demeure encore à la charge de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QU' il est important que la Ville de Murdochville supporte cet organisme à but non lucratif qui se consacre à la production de produits artisanaux locaux.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU,

QUE la Ville de Murdochville accepte de renouveler le bail de location les locaux situés au 736, 738 et 740, 4^e Rue et ce, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une période de deux (2) ans, au coût mensuel de 240 \$ plus taxes applicables, pour la première année et de 250 \$ plus taxes applicables pour la 2^e année

QUE la Ville de Murdochville accepte de défrayer les frais d'électricité pour la période de location.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à
18 h 00 .

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Louis Ochou
Directeur général et
secrétaire-trésorier